

Colloque “Energie - Forêt - Territoires”

Le bois énergie au service des écosystèmes, de la forêt méditerranéenne et des territoires

La position du WWF France sur la biomasse forestière et la biodiversité



Synthèse

Il y a un intérêt croissant pour les énergies provenant de la biomasse forestière. Cependant, des éléments clés de durabilité de leur utilisation manquent encore le plus souvent. Le WWF demande notamment le développement d'une stratégie nationale pour la biomasse, élaborée avec toutes les parties prenantes ; l'adoption de pratiques de gestion correctes d'un point de vue environnemental dans les forêts existantes ; l'adoption de garde-fous pour l'établissement de plantations ou de taillis à courte révolution. Le WWF s'engage à promouvoir les projets dans la mesure où leur impact est certifié nul sur la biodiversité et positif sur le bilan carbone.

Contexte

Il y a un intérêt croissant de la part des gouvernements pour l'énergie provenant de la biomasse, dans une perspective à la fois liée au changement climatique et au développement du secteur forestier. Il est clair que l'importance de la biomasse comme source d'énergie augmentera, fondée sur les engagements des gouvernements et les projets des compagnies investissant dans le secteur.

Les carburants modernes provenant de la biomasse et neutres d'un point de vue du carbone ¹ présentent un potentiel comme source d'électricité et de chaleur dans les vingt prochaines années. Les recherches montrent qu'il est possible pour les pays de l'OCDE de générer jusqu'à 20% de leurs besoins en électricité à partir de sources durables de biomasse ² d'ici 2020.

En Europe, la biomasse disponible provient de sources variées :

- dans les forêts existantes, en augmentant les niveaux de récolte et en utilisant les rémanents de coupes ;
- hors forêt, en utilisant les résidus de la transformation du bois par l'industrie (particulièrement en Europe de l'Est et en Russie) ;

- ainsi qu'en établissant des plantations forestières et des taillis à courte révolution dédiés à la production de biomasse.

Il y a actuellement peu d'informations disponibles sur les questions relatives à la demande et l'offre en matière de biomasse. En particulier, il n'y a pas d'idées claires à propos de la localisation de la demande et des volumes vraisemblablement requis, ainsi qu'à propos de la durabilité de l'approvisionnement. Ceci est rendu difficile par les lacunes d'informations spatialisées concernant les espaces protégés et la mesure dans laquelle ils sont inclus dans les modèles de planification de l'approvisionnement en bois à l'échelle européenne.

Alors que cette position écrite se focalise sur l'Europe, la situation et le contexte à l'échelle globale sont importants, et doivent être interprétés en conséquences. Le développement durable d'une production et des utilisations de la biomasse est une clé dans les pays en développement. Beaucoup d'entre eux dépendent encore d'un usage non durable du bois de feu et des bouses, de méthodes de cuisson inefficaces et générant de gros problèmes d'environnement et de santé.

L'intérêt croissant dans les bio-énergies en Europe conduit à un commerce de produits hors de l'Europe. Cela est particulièrement préoccupant là où le commerce provient de pays où le taux de conversion des forêts est élevé.

Demands et propositions

Le WWF est persuadé que si les usages de la biomasse doivent s'accroître beaucoup au-delà du niveau actuel, il est important que des éléments clés de durabilité soient inclus lors de la promotion et lors de l'approvisionnement en biomasse forestière. Le WWF appelle l'Union Européenne, les gouvernements nationaux ainsi que l'industrie à :

1. Développer des stratégies nationales pour la biomasse

Cela demande :

- d'utiliser une approche cohérente rassemblant les avis de toutes les parties prenantes ;
- d'évaluer la planification dans l'espace des besoins en énergie et du potentiel des sources de biomasse, de même que la faisabilité financière et les impacts environnementaux et sociaux ;
- d'émettre une priorité pour l'usage des résidus de la transformation du bois par l'industrie ;

1 - Ce papier cible les usages modernes des bioénergies, par exemple la conversion de la biomasse en chaleur, en électricité ou en carburant au travers de processus industriels.

2 - Bauen et al. 2003. A Blue Print for Bioelectricity in the OECD. Imperial College et E4tech pour le WWF.

- d'utiliser l'opportunité que représente l'augmentation de la demande de produits forestiers dans le but d'améliorer la qualité des forêts, en se fondant sur :
 - l'augmentation des niveaux d'exploitation dans les forêts équiennes monospécifiques (plantations) lorsqu'aucun autre marché n'existe pour les opérations sylvicoles (particulièrement les premières éclaircies), de façon à faciliter l'évolution vers une gestion proche de la nature ;
 - la gestion des taillis abandonnés ;
 - l'aide à la mise en production des forêts, taillis et plantations appartenant à de petits propriétaires ;
 - l'enlèvement, la restructuration ou la restauration écologique des plantations artificielles établies principalement dans les années 1960-80 sur des stations ou avec des essences inappropriées, et qui sont à l'heure actuelle mal gérées ou dont le bois ne remplit pas les conditions du marché ;
- d'envisager la transformation de la biomasse en énergie de façon aussi proche que possible de sa source. La distance de transport ne doit pas compromettre le bénéfice d'usage de la biomasse dans le bilan carbone de l'opération ;
- de se focaliser en premier lieu sur des solutions énergétiques produites localement (échelle d'un bassin de vie). La priorité doit être donnée à des solutions combinant chaleur et électricité ;
- de s'assurer que les subventions qui permettent et/ou encouragent le commerce de la biomasse forestière au-delà du pays de production soient conditionnées à une évaluation spécifique, assurant que ce commerce ne cause pas d'impacts environnementaux négatifs dans le pays de production.

2. Adopter des pratiques de gestion correctes d'un point de vue environnemental dans les forêts existantes

Cela demande :

- d'éviter d'accroître l'exploitation sur les pentes fortes ou les sols fragiles, ainsi que dans les forêts protégées et à haute valeur pour la conservation de la nature ;
- de s'assurer que le prélèvement de biomasse ne compromet pas les besoins de la biodiversité et, en particulier, les provisions nécessaires de vieux arbres et de bois mort ;
- de maintenir la fertilité des nutriments dans le sol. Cela veut dire que l'exploitation d'arbres entiers, et l'enlèvement des souches et du système racinaire doivent être proscrits. Des règles relatives aux niveaux de prélèvement des écorces, des feuilles, des aiguilles et des branches qui ne présentent pas de dangers pour la biodiversité et la productivité des écosystèmes doivent être développées et strictement suivies ;
- de laisser les rémanents des coupes sur le site pour la protection des sols durant l'exploitation et le débardage sur tous les sols fragiles ou lorsque les travaux sont effectués par temps humide ;
- de gérer les forêts et les autres cultures ligneuses pour produire de la biomasse et les biocarburants suivant des standards reconnus par le FSC ou en accord avec les critères RSPO/Migros pour l'huile de palme. Les garde-fous et les règles de gestion forestière spécifiques à la biomasse doivent être développés comme un supplément dans le cadre du FSC.

3. Adopter des garde-fous pour l'établissement de plantations ou taillis à courte révolution ³

Les plantations et les taillis à courte révolution doivent :

- être développés seulement dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie nationale destinée à maximiser l'utilisation des résidus de l'industrie et la biomasse provenant des forêts existantes ;
- ne pas convertir ou conduire à la conversion en terre agricole ou non naturelle des forêts à haute valeur pour la conservation de la nature, de même que d'autres habitats à haute valeur (zones humides, prairies). Cela s'applique à des opérations relatives à la biomasse ou aux bio-carburants dans et hors d'Europe ;
- mettre une priorité sur les terrains à faible valeur pour la conservation de la nature pour l'établissement des plantations et des taillis à courte révolution ;
- être établis et gérés en accord avec le contenu de la position du WWF sur les "plantations à croissance rapide".

Le WWF s'engage à :

- faire la promotion de l'usage de la biomasse provenant de sources certifiées de façon crédible, en tant que source d'énergie alternative viable et correcte d'un point de vue environnemental ;
- surveiller et dénoncer les projets de développement concernant la biomasse qui compromettent la biodiversité ;
- travailler avec les industries du secteur forestier et de l'énergie pour promouvoir un approvisionnement responsable en biomasse ;
- travailler avec les gouvernements nationaux, les organisations intergouvernementales et non-gouvernementales pour développer des stratégies nationales pour la biomasse ;
- travailler avec les compagnies à la pointe du développement des bonnes pratiques pour l'approvisionnement en biomasse ;
- travailler avec le FSC au niveau national et international pour l'inclusion de garde-fous et de règles pour une gestion forestière adaptée à l'objectif de produire de la biomasse.

WWF France, 10 août 2007

³ - Voir les positions WWF sur « les plantation à croissance rapide » et « la conversion des forêts »